

GDS HOLDING

Société Civile au capital de 5 029 750.00 €

Siège social : 51 Allée Marcel Lerouge

45770 SARAN

538 759 713 RCS ORLEANS

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le premier juillet, à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance, faite en date du 12 juin 2026.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Antonio DE SA, propriétaire de	157 678 parts en Pleine Propriété
Monsieur Antonio DE SA, propriétaire de	33 192 parts en Usufruit
Madame Grégoria DE SA, propriétaire de	160 578 parts en Pleine Propriété
Madame Grégoria DE SA, propriétaire de	33 192 parts en Usufruit
Monsieur Steven DE SA, propriétaire de	25 975 parts en Pleine Propriété
Monsieur Steven DE SA, propriétaire de	66 384 parts en Nue-Propriété
Madame Raquel DE SA, propriétaire de	92 360 parts en Pleine Propriété

soit un total de

502 975 parts

sur les cinq-cent-deux mille neuf-cent-soixante-quinze (502 975) parts composant le capital social.

Monsieur Antonio DE SA préside la séance en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois quarts des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- le rapport de gestion,
- un exemplaire des anciens et des nouveaux statuts,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée ou ont été adressés aux associés qui en ont fait la demande et que les associés ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

GD

RS

RS
SDS

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant Madame Raquel DE SA,
- Modification de l'Article 12 des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer Madame Raquel DE SA, née le 4 avril 1981 à Orléans, demeurant au 73 Chemin de Halage à SAINT-JEAN-DE-BRAYE (45800) en qualité de gérante statutaire de la société GDS HOLDING à compter de ce jour.

Elle exercera ses fonctions de gérance conjointement avec Monsieur Antonio DE SA

Précision étant ici faite que Madame Raquel DE SA accepte ce mandat de gérante pour une durée illimitée et sans aucune rémunération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 12 des statuts de la société

- Ancienne Rédaction :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Novembre 2012, prenant acte de la modification de la gérance, cette dernière est définie comme suit :

La société est administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés ou en dehors d'eux, nommés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire des associés

Sont nommés gérants de la société pour une durée illimitée :

- o Antonio MARTINS FERREIRA DE SA
Né le 5 décembre 1955 à NINE-VILA NOVA DE FAMALICAO (Portugal)
De nationalité portugaise
Demeurant 27 Route d'Orléans – 45130 SAINT AY
- o Madame Grégoria DE SA née CORTIJO
Née le 28 avril 1957 à ROTURAS DE CABANAS (Espagne)
De nationalité espagnole
Demeurant 27 Route d'Orléans – 45130 SAINT AY

- Nouvelle Rédaction :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2026, prenant acte de la modification de la gérance, cette dernière est définie comme suit :

La société est administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés ou en dehors d'eux, nommés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire des associés

Sont nommés gérants de la société pour une durée illimitée :

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large 'G' and several other marks.

- Monsieur Antonio MARTINS FERREIRA DE SA
Né le 5 décembre 1955 à NINE-VILA NOVA DE FAMALICAO (Portugal)
De nationalité portugaise
Demeurant 467 Rue Albert Barbier – 45160 OLIVET
- Madame Raquel DE SA
Née le 4 avril 1981 à ORLEANS (Loiret)
De nationalité Française
Demeurant 73 Chemin de Halage – 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

Antonio DE SA
Gérant



Grégoria DE SA
associée



Steven DE SA
Associé



Raquel DE SA
associée

